

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 juin 2014 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2014

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2013/adoption
- 5.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2013 aux activités de fonctionnement des services d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 6.- Adoption/règlement 459-14 concernant l'augmentation du fonds de roulement
- 7.- Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes/demande d'aide financière
- 8.- Marina BO-BI-NO/protocole d'entente/autorisation de signature
- 9.- SCFP – Section locale 3334/entente #3/signature/autorisation

LOISIRS

- 10.- Modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2014/adoption
- 11.- Piscine municipale/achat de trois (3) chaises de sauveteur/emprunt au fonds de roulement

VOIRIE

- 12.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/honoraires professionnels/relevés topographiques et étude préliminaire/autorisation de paiement
- 13.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/relevés topographiques et étude préliminaire/autorisation de paiement
- 14.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/relevés topographiques et étude préliminaire/autorisation de paiement
- 15.- Travaux d'implantation de huit (8) nouvelles bornes d'incendie/soumissions par appel d'offres public/autorisation

URBANISME

- 16.- Adoption/règlement 308-59-14 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à intégrer le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, encadrer davantage l'implantation d'un patio, d'une galerie, d'une thermopompe et d'un bâtiment servant à l'entreposage du bois de chauffage ainsi que modifiant le règlement de régie interne 307-91 de façon à revoir la durée des permis et certificats et préciser le montant des amendes pour quiconque contrevient à une des dispositions relatives à une piscine ou un spa
- 17.- Adoption/second projet de règlement 308-60-14 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer une zone résidentielle à même les zones P-1 233 et P-1 234

HYGIÈNE DU MILIEU

- 18.- Dépôt du rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable

SÉCURITÉ

- 19.- Création d'une régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes/entente/autorisation de signature
- 20.- Pompier à temps partiel/engagement
- 21.- Police régionale de Deux-Montagnes/journée « sécurité à vélo »/aide financière
- 22.- Piste cyclable « La Vagabonde »/patrouille de secourisme/contribution
- 23.- École nationale des pompiers du Québec/entente gestionnaire de formation/renouvellement
- 24.- Service de police régionale de Deux-Montagnes/prolongation de l'entente
- 25.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 26.- Communication du maire
- 27.- Communication des conseillers
- 28.- Période de questions
- 29.- Levée de la séance

14-06-106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-107 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2014

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 12 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2014

14-06-108 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2014 au montant de 72 505,49 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2014 au montant de 162 185,28 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-109 RAPPORT FINANCIER 2013/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et démontrant un surplus non consolidé de 400 076 \$, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-110 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2013 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 97 892 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2013 aux fins d'affecter une somme de 68 417 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 29 475 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-111 ADOPTION/RÈGLEMENT 459-14 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 459-14 concernant l'augmentation du fonds de roulement, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 459-14

RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 300 000 \$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 250 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2014;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

ARTICLE 2 : À cette fin, le conseil affecte une somme de 100 000 \$ provenant du surplus non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DENIS GRAVEL, Maire

LINDA BINETTE, Directrice générale
adjointe et trésorière

14-06-112

COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'UNE aide financière au montant de 200 \$ soit octroyé à l'organisme Le Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes, afin de combler leurs besoins et de leur permettre de continuer leur mission de cueillette, transformation et distribution de nourriture aux personnes en situation de pauvreté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIES EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

14-06-113 MARINA BO-BI-NO/PROTOCOLE D'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Marina BO-BI-NO relativement au prêt d'un quai et d'un employé pour la rampe de mise à l'eau et ce, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-114 SCFP – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE #3/SIGNATURE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente #3 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-115 MODIFICATIONS À LA LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2014/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2014, soient adoptées, à savoir :

Personnes salariées étudiantes

Animatrices et service de garde,
à compter du 16 juin 2014 :

Amélie Kaiser, en remplacement de
Samantha Nunes ;

Kassandre Fortier, en remplacement de
Camille Burgoyne ;

Laurence Joly, en remplacement de
Gabriel Binette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PISCINE MUNICIPALE/ACHAT DE TROIS (3) CHAISES DE SAUVETEUR/
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

14-06-116 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE PROCÉDER à l'achat, chez EDB Entreprises, de trois (3) chaises de sauveteur pour la piscine municipale au parc Albert-Cousineau, le tout pour un coût n'excédant pas 19 661 \$ (taxes incluses).

Cet achat sera assumé par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-117 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 609,65 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les relevés topographiques et l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage– 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) (facture # 2604 (1 149,75 \$) et # 2641 (459,90 \$)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-118 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/ HONORAIRES PROFESSIONNELS/RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 242,01 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les relevés topographiques et l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle) (factures # 2605 (2 012,06 \$) et # 2642 (229,95 \$)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-119 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 013,48 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les relevés topographiques et l'étude préliminaire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 2647).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-120

TRAVAUX D'IMPLANTATION DE HUIT (8) NOUVELLES BORNES D'INCENDIE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'implantation de huit (8) nouvelles bornes d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-121

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-59-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À INTÉGRER LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES, ENCADRER DAVANTAGE L'IMPLANTATION D'UN PATIO, D'UNE GALERIE, D'UNE THERMOPOMPE ET D'UN BÂTIMENT SERVANT À L'ENTREPOSAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE AINSI QUE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE 307-91 DE FAÇON À REVOIR LA DURÉE DES PERMIS ET CERTIFICATS ET PRÉCISER LE MONTANT DES AMENDES POUR QUICONQUE CONTREVIENT À UNE DES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE PISCINE OU UN SPA

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-59-14 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 308-59-14 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à intégrer le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, encadrer davantage l'implantation d'un patio, d'une galerie, d'une thermopompe et d'un bâtiment servant à l'entreposage du bois de chauffage ainsi que modifiant le règlement de régie interne 307-91 de façon à revoir la durée des permis et certificats et préciser le montant des amendes pour quiconque contrevient à une des dispositions relatives à une piscine ou un spa, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-59-14 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-60-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À CRÉER UNE ZONE RÉSIDENTIELLE À MÊME LES ZONES P-1 233 ET P-1 234

14-06-122

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-60-14 a été tenue le 2 juin 2014 ;

ATTENDU QUE des modifications sur le projet de règlement numéro 308-60-14 ont été apportées par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, avec modifications, le second projet de règlement numéro 308-60-14, en ajoutant les normes spéciales suivantes : 5.3.9, 7.2.4, 7.2.5 et 7.2.6, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-123

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable, tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-124

CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 13-12-271, adoptée en décembre 2013 par le conseil municipal de Pointe-Calumet, énonçait son intention de participer à la mise en place d'une régie intermunicipale de police selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs attentes de la municipalité sont confirmées dans le projet d'entente intermunicipale soumis pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les Municipalités de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac ont confirmé leur intention de conclure une entente de transfert du service 9-1-1 avec la Ville de Saint-Eustache;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente intermunicipale constituant la régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

QUE la présente résolution soit transmise aux Villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ainsi qu'au sous ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Prud'Homme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-125 POMPIER À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de Monsieur Maxime Godon, effectif le 12 mai 2014, au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies de la municipalité.

Ce pompier est assujetti à une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-126 POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/JOURNÉE « SÉCURITÉ À VÉLO »/AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'UN bon d'achat de 200 \$ soit octroyé au service de police régionale de Deux-Montagnes, dans le cadre du projet « Sécurité à vélo 2014 » qui sera présenté aux jeunes fréquentant les camps de jour des différentes municipalités desservies par la police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-127 PISTE CYCLABLE «LA VAGABONDE»/PATROUILLE DE SECOURISME/CONTRIBUTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE verser à l'organisme Québec Secours, une contribution volontaire de 100 \$, à titre de mesures compensatoires pour les frais encourus en matière de logistique et de soutien au fonctionnement d'une patrouille de type secourisme sur le corridor de la piste cyclable « La Vagabonde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC/ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION/RENOUVELLEMENT

14-06-128 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

DE RENOUVELER l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec, pour les programmes de formation des pompiers, en vigueur jusqu'au 30 juin 2015 et d'autoriser, le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-06-129 SERVICE DE POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/PROLONGATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes dessert actuellement les territoires des Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet ainsi que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, quant au service policier;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prenait fin le 31 décembre 2011 et que celle-ci est renouvelée d'année en année par le Ministre de la Sécurité publique, selon les pouvoirs qui lui sont confiés par la Loi sur la police;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a l'obligation légale d'être desservie par un corps de police municipal de niveau 2 de service;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de plusieurs rencontres, les Villes de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet se sont entendues sur la création d'une régie de police intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE renouveler l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes, conclue le 13 avril 2007 et ce, jusqu'à la première des deux dates suivantes :

- 1) la création de la régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes;
- 2) le 30 juin 2015.

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande au Ministre de la Sécurité publique de prolonger l'entente de service relative à la desserte policière par la Ville de Deux-Montagnes sur notre territoire, selon les modalités prévues à l'entente, afin de conclure une entente intermunicipale pour la formation d'une régie policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-06-130 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h50, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière